

Libreville, le 26 mai 2022

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
ELECTION DU PRESIDENT
DE LA CONFEDERATION PATRONALE GABONAISE (CPG)

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Le Conseil d'Administration de la CPG, réunit en session extraordinaire, le 20 mai 2022 a décidé de l'élection prochaine du successeur du Président en exercice, lequel a fait le choix d'écourter son mandat, pour des raisons personnelles. Dans ce cadre, mandat a été donné à une Commission électorale indépendante mise en place par le Conseil d'Administration, de procéder dans les meilleurs délais à l'organisation dudit scrutin.

Par la présente, nous vous rappelons les grands principes d'éligibilité à la fonction de Président de la CPG, conformément aux dispositions des textes en vigueur à la CPG :

i. Conditions d'éligibilité des candidats

En application des dispositions des articles 11-A.1.1.1.a et b des statuts et de l'article 10 du règlement intérieur, peuvent postuler au poste de Président de la CPG, les personnes physiques :

- Membres du Conseil d'Administration et représentant une entreprise membre active de la Confédération par l'intermédiaire d'un syndicat, groupement ou d'une branche d'activités ;
- Assumant effectivement au sein de leurs entreprises, et à titre permanent, la fonction de Président Directeur Général, Administrateur Général, de Directeur Général, de Directeur Général Adjoint ou de Gérant ;
- Ayant leurs centres d'activités au Gabon ;
- Etant à jour de leurs cotisations de membres. A cela, au moment de l'élection, il doit garantir l'absence de reliquat de la part des autres membres de sa branche ou son syndicat.

ii. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- Un acte de candidature mentionnant les noms et qualités des candidats ;
- Un engagement de confidentialité relatif aux informations que les candidats peuvent recevoir de la CPG ;
- Un curriculum vitae ;

CONFEDERATION PATRONALE GABONAISE

- Tout document de nature à justifier l'éligibilité selon les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur.

Toute candidature est à adresser à la Commission ad-hoc chargée de l'organisation de l'élection du Président de la CPG et doit être déposée au siège de la CPG, sis au 410-Quartier Charbonnage-Immeuble ARENA et porter le libellé « **Acte de candidature à la Présidence de la CPG** ».

Délai de dépôt des candidatures : du 27 mai 2022 au 23 juin 2022, à 18 heures.

Nous vous invitons donc à faire acte de candidature dans le respect des délais susmentionnés.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames/Messieurs les Administrateurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Commission



Jacqueline BIGNOUMBA

